



Récapitulatif des pièces à fournir

- Formulaire départemental de candidature renseigné incluant :
 - la présentation du candidat
 - le descriptif du projet (motivations du candidat)

- Attestation d'inscription de l'établissement de formation
- Attestation de réussite aux examens
- Justificatif d'inscription en internat de médecine générale
- Attestation formalisée par le maître de stage
- Copie du contrat d'engagement de service public (CESP)
- Certificat d'assiduité et attestation du passage dans l'année supérieure, signés par l'établissement de formation, à chaque fin d'année
- Relevé d'identité bancaire
- Copie d'une pièce d'identité

- À l'installation sur le territoire essonnien :**
 - Diplôme d'études spécialisées (DES) + thèse
 - Certificat d'exercice en Essonne
 - Attestation d'inscription au Conseil national de l'Ordre des médecins



**Demandez
votre bourse
d'études !**

6 600€ / an

**pour les étudiants
qui s'installeront
5 ans en Essonne.**

